

Chères Portbarquaises, Chers Portbarquais,

Voici un numéro du Flash Info spécial finances.

En lisant ce Flash Info, je vous informe de notre gestion financière rigoureuse, équilibrée et transparente depuis avril 2014, alliant excédent budgétaire, épargne suffisante, investissements maîtrisés et endettement supportable. Je vous explique également comment ces différents projets d'investissement sont financés.

Cette santé financière offre une base fiable pour envisager sereinement l'avenir, avec la possibilité de poursuivre et de créer de nouveaux projets, d'améliorer les infrastructures tout en préservant l'équilibre budgétaire.

Dans la prochaine gazette, je vous renseignerai sur le nouveau label obtenu pour Port-des-Barques, « Village de Pierres et d'Eau » et sur la sélection par le ministère de l'Environnement au titre de « Village d'Avenir ».

En attendant, je souhaite, pour ceux qui le peuvent, de bonnes vacances, mais aussi une bonne rentrée à tous nos élèves !

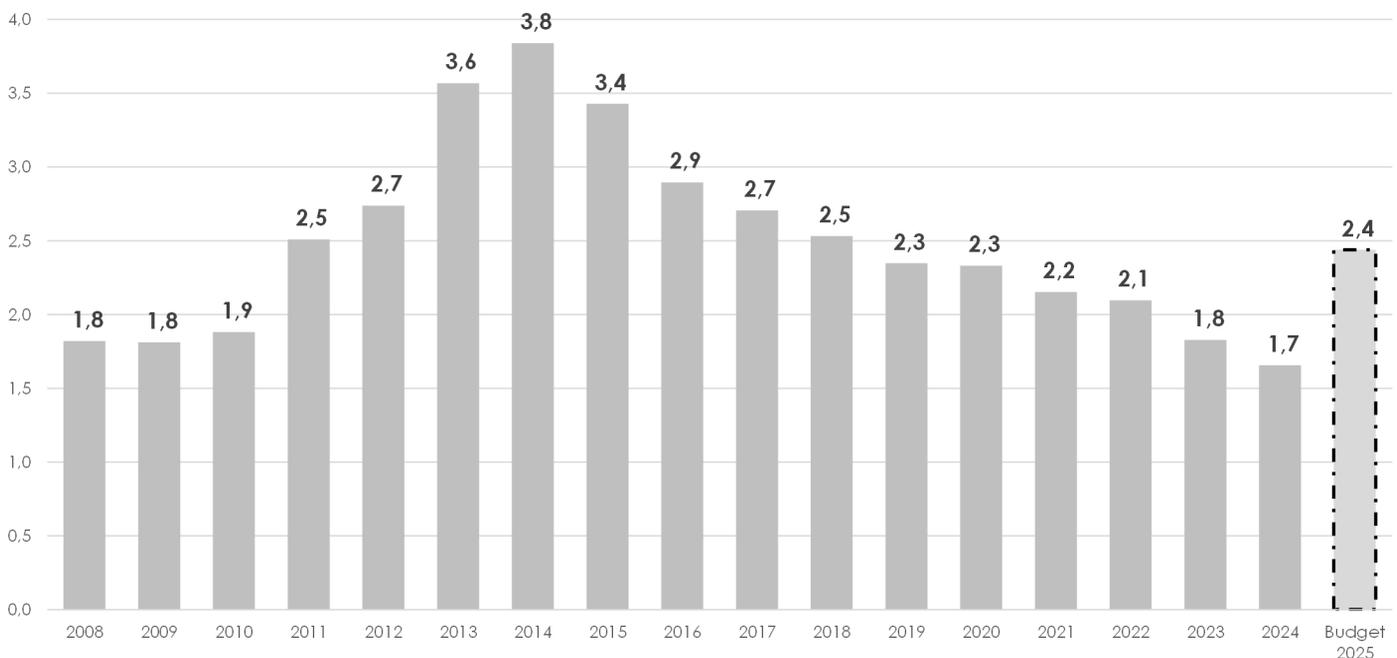
« Les finances publiques sont comme un navire : bien gouvernées, elles mènent à bon port. »

■ Le constat

Au cours des dernières années, l'endettement de la commune de Port-de-Barques a connu deux périodes importantes :

1. Une phase d'endettement conséquente avec une augmentation significative de sa dette qui est passée de 1,8 M€ dans les années 2008/2009 à 3,8 M€ à ma prise de poste début 2014, soit + 2,0 M€.
2. Une phase de désendettement avec, à l'inverse, une baisse continue, années après années, de son encours de dette qui a été divisé par plus de 2 en passant de 3,8 M€ fin 2014 à moins de 1,7 M€ fin 2024.

L'endettement de la commune de Port-des-Barques sur une longue période
(Montants exprimés en millions d'euros ; M€)



■ La soutenabilité de la dette d'une commune

Pour mesurer la soutenabilité d'une dette, l'Etat et les organismes bancaires analysent la capacité de la commune à la rembourser au regard de son épargne dégagée chaque année grâce notamment à un indicateur appelé le délai de désendettement. Ce ratio donne le nombre d'années nécessaire à une commune pour rembourser sa dette si elle y consacre toutes ses marges financières. L'Etat préconise pour les communes d'avoir un délai de désendettement inférieur à 12 ans.

En 2014, notre commune affichait un délai de désendettement de près de 17 ans ce qui a contribué au placement de la commune dans le réseau d'alerte de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) de la Charente-Maritime.

Fin 2024, grâce à la fois à une division par plus de 2 de son encours de dette et à une amélioration de ses marges financières, Port-des-Barques affiche un délai de désendettement de 4 années soit une durée nettement inférieure au plafond des 12 ans.

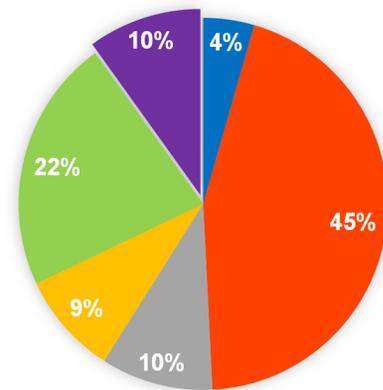
■ Les travaux engagés en 2025 : quelles conséquences sur la dette de la ville ?

Le budget 2025 adopté par le Conseil Municipal prévoit un niveau majeur de dépenses d'équipement sur la commune : plus de 2 M€.

Parmi les principales opérations d'équipement votées, on peut citer :

> **La réalisation de la maison de la santé** pour un coût total sur 2 ans de 667 840€ TTC qui sera financé grâce à des subventions accordées par nos partenaires financiers (Etat, Département de la Charente-Maritime, Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, Région Nouvelle Aquitaine et l'Union Européenne). La commune a réalisé un emprunt pour financer le solde.

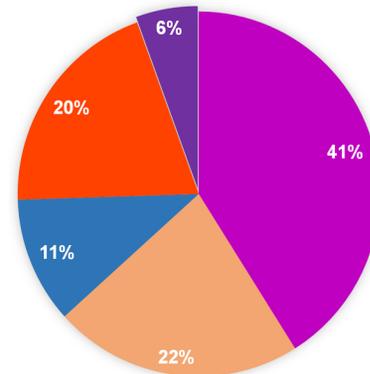
Le remboursement de cet emprunt devrait être couvert par les loyers versés par les professionnels de santé à la commune. Cet équipement de santé ne devrait donc avoir aucun impact sur ses équilibres financiers ;



■ CARO ■ Département ■ DETR ■ FEDER ■ Emprunt ■ Commune

> **L'extension du cimetière** pour un coût total de 442 000 € TTC qui sera financée par les fonds propres de la ville et un emprunt de 352 000 €. Le remboursement de cet emprunt sera financé en partie dans le temps par les redevances/concessions funéraires. Il est à noter que le cimetière se situe dans le périmètre Classé, ce qui provoque une augmentation du budget de 160 000€ lié à l'aménagement paysager et la reprise du mur d'enceinte.

> **Les travaux de voirie principalement en lien avec l'aménagement de la rue des écoles (318 300 € TTC) et l'installation de la fibre au PRL (67 300 € TTC)** pour un coût total de 385 600€ TTC. Port-des-Barques devrait percevoir plus de 49% (188 300€) de subventions de la part de nos partenaires financiers ;



■ Etat ■ Région ■ CARO ■ Département ■ Commune

> **La requalification de la pointe** : le coût des travaux s'élève à 2 430 000 € TTC. Ce coût financier sera porté majoritairement par le Département de la Charente-Maritime, l'Etat et la CARO. La contribution de notre commune à ce projet s'élèvera à 6 % soit 116 000 €.

Ainsi, le budget 2025 voté par le Conseil Municipal prévoit un total de plus de 2,0 M€ d'investissement qui seront financés pour moitié par les subventions accordées par nos partenaires financiers et par les fonds propres de la ville. L'autre moitié sera financée par des emprunts dont le montant total n'excédera pas 1,0 M€ conformément au budget 2025.

En conséquence, même si notre commune réalise la totalité des emprunts prévus au budget, alors son encours de dette atteindra 2,4 M€ fin 2025 ramenant ainsi sa dette au niveau de celle qu'elle avait en 2018/2019 et qui restera nettement inférieure à la dette que la ville supportait en 2014 : 3,8 M€.

■ En conclusion

La Commune est en bonne santé financière. La situation est positive à ce jour. Les équipements qui sont et seront réalisés prochainement ont vocation à être utilisés pour plusieurs années et les infrastructures réalisées à travers notre budget d'investissement auront vocation à être utilisées pendant plusieurs décennies.

Par conséquent, les finances de Port-des-Barques permettent de faire face aux besoins d'aujourd'hui, tout en investissant utilement pour l'avenir !